

DOSSIER DE PRESSE

Août 2021

**Enquête
sur le coût de la
vie étudiante
2021**

unéf
le syndicat étudiant

Attachée de presse :
ELISABETH ABANDA-AYISSI
06 03 55 45 28
PRESSE@UNEF.FR

SOMMAIRE

EDITO	4
I. La précarité en chiffres clés	7
II. 2,50% d'augmentation du coût de la vie: les étudiant·e·s laissé·e·s pour compte !	8
III. Après 4 ans de mandat d'Emmanuel Macron : des étudiant·e·s plus précaire qu'en 2017	8
1) Evolution des aides pour les étudiant·e·s sous les quinquennats de N.Sarkozy, F.Hollande et E.Macron	10
2) Promesses non tenues et effets de communication du gouvernement : mais où est l'argent des étudiant·e·s ?	13
3) Un gouvernement qui précarise les étudiant·e·s : focus sur la réforme des APL	16
IV. Les principaux postes de dépenses	19
1) Le loyer : une stagnation mais le logement demeure le premier poste de dépense chez les étudiant·e·s	19
2) Les transports : une baisse des tarifs en raison de politiques locales de lutte contre la précarité étudiante	22
3) La restauration : un gouvernement qui fait le choix de supprimer le repas à 1 euro pour tou·te·s	24
4) Les villes qui cumulent hausse des transports et hausse des loyers	25
5) Le gel des frais obligatoires	25
V. Des profils d'étudiant·e·s particulièrement touché·e·s par la précarité	26
1) Les étudiantes et assigné·e·s : un coût de la vie toujours plus important que pour les étudiants et assigné·e·s	26
2) Les étudiant·e·s étranger·ère·s : un public d'étudiant·e déjà précaire que le gouvernement précarise d'autant plus	27

SOMMAIRE

VI. Un système d'aides sociales insuffisant : réformer les bourses est une question de survie ! 28

1) La crise sanitaire : une explosion de la précarité étudiante révélatrice de l'inadéquation du système de bourse 28

2) Des ressources qui reposent essentiellement sur le salariat et la dépendance familiale : un vecteur de reproduction sociale dans l'enseignement supérieur 30

VII. Les revendications de l'UNEF 32

1) Vers une réforme des bourses efficaces 32

2) L'allocation d'autonomie, un choix politique pour faire reculer la reproduction sociale et démocratiser l'enseignement supérieur 33

3) Pour la mise en place d'un statut social de la jeunesse en formation 35

QU'EST CE QUE L'UNEF ? 37

NOTRE PARTENAIRE 38

ANNEXE : tableau de calcul d'évolution du coût de la vie étudiante 39

Pour la 17^{ème} année consécutive, l'UNEF publie son enquête sur le coût de la vie étudiante. Cette année est d'autant plus particulière qu'elle fait suite à près d'un an et demi de cours à distance pour les étudiant·e·s, en pleine crise sanitaire et sociale. Après des mois de médiatisation de la précarité étudiante mais aussi de demi-mesures dites "historiques" et d'effets de communications, il est temps de mesurer factuellement l'état de la précarité étudiante mais aussi la responsabilité du gouvernement et des différents acteurs publics dans tout cela. En plus de mesurer le coût de la vie étudiante pour l'année à venir, nous mesurerons le bilan des trois précédents gouvernements en faveur de la lutte contre la précarité étudiante.

Si la précarité étudiante a explosé avec la crise, elle est structurelle et ne cesse de ronger l'égalité d'accès aux études supérieures depuis des années. Elle appelle donc des réformes structurelles afin de garantir à tou·te·s un accès aux études supérieures sans sombrer dans la précarité ; la bataille contre la précarité étudiante doit se faire sur le long terme, bien loin de ce qui a été fait jusqu'à présent.

2,50 % de hausse du coût de la vie en 2021-2022

Cette année, le coût de la vie pour les étudiant·e·s augmente de 2,50% contre une inflation de 1,5% pour le reste de la population, soit une évolution 67% supérieure. **2,50%, cela représente 247,38 € par an, soit une hausse de 20,61 € par mois. Ce chiffre, représentatif de la situation globale des étudiant·e·s, puisqu'il prend en compte quatre profils d'étudiant·e·s différents et est pondéré en fonction de la représentativité de chaque profil, démontre que la situation est belle et bien critique.**

Cette hausse résulte notamment d'augmentation des loyers en province et en banlieue parisienne ou encore des tarifs des transports dans les grandes villes. En effet, le logement reste le premier poste de dépense des étudiant·e·s représentant 60,58% de notre budget. Néanmoins les évolutions sont plus disparates. **Cette année la progression de 1,32% en province et 0,89% en banlieue pèse néanmoins sur le portefeuille des étudiant·e·s concerné·e·s.** Pour les transports en commun, auquel nous devons nécessairement recourir dans la majorité des villes, l'augmentation de **0,97% dans les grandes villes** est un poids supplémentaire.

Une hausse du coût de la vie limitée par le volontarisme des politiques publiques locales

Malgré l'explosion de la précarité étudiante sur les campus, l'augmentation du coût de la vie pour les étudiant·e·s a été quelque peu limitée cette année en raison de politiques de lutte contre la précarité étudiante à l'échelle locale. Ainsi, l'encadrement des loyers mis en place dans certaines villes contribue fortement à faire stagner la moyenne totale des loyers de +0,03%¹. Dans le même temps, de nombreuses communes et intercommunalités ont fait le choix d'instaurer des tarifs spécifiques pour les boursier·ère·s dans les transports en commun; c'est ainsi que pour ces dernier·ère·s, le coût des transports diminue en moyenne de 6,30%. De même, les tarifs dans les transports pour les étudiant·e·s non-boursier·ère·s diminuent cette année de 0,40%.

¹ Moyenne pondérée en fonction du nombre d'étudiant·e·s par ville

Baisse des APL pour les boursier-e-s, suppression du repas à 1€ pour les non-boursier-ère-s : une précarité accentuée par les mesures gouvernementales

Face à l'explosion médiatisée de la précarité étudiante et aux mobilisations étudiantes, le gouvernement a été forcé de réagir. Néanmoins, les mesures mises en place étaient loin d'être à la hauteur des enjeux. Seule une aide de 150€ (soit 12,50€/mois) annoncée en octobre est arrivée dans la poche des étudiant-e-s boursier-e-s. La deuxième aide promise en décembre sur Brut n'a jamais été lancée. Dans le même sens, les mesures annoncées en grande pompe comme le repas à 1€ élargi pour tou-te-s en janvier, sont supprimées au bout de quelques mois. A la rentrée les étudiant-e-s non boursier-e-s paieront 276€ leurs repas sur l'année. Pire encore, les ressources des étudiant-e-s ont été diminuées : la réforme des APL entraîne une baisse importante de nos aides, notamment pour les boursier-e-s. Ces deux mesures plombent le budget des étudiant-e-s.

Sur une quinzaine d'années, le quinquennat de Macron est le seul sous lequel les étudiant-e-s ont perdu de l'argent en aide directe.

A l'approche de la dernière rentrée du quinquennat et face à une situation catastrophique et à un gouvernement lui-même pris au jeu de sa communication mensongère, l'UNEF s'est penchée sur le bilan détaillé d'Emmanuel Macron. Outre les multiples promesses non tenues (réforme des bourses, aide covid de 150€, 60 000 logements promis et loin d'être construits), le constat est flagrant : non seulement Emmanuel Macron a investi largement moins que ses prédécesseurs dans les aides directes, mais c'est aussi le seul à avoir diminué ces mêmes aides ! **Au total les étudiant-e-s ont perdu 39,26€ par ans en aide directe depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron.**

Une réforme du système de bourse plus que jamais nécessaire et urgente

La crise sanitaire n'a fait que démontrer à quel point le système de bourses est inadapté à la réalité sociale des étudiant-e-s, l'UNEF demande à ce que Frédérique Vidal tienne ses promesses et entame une réforme en profondeur des bourses afin de créer un système d'aides sociales qui corresponde aux enjeux de notre génération. Cette réforme doit répondre aux besoins urgents des étudiant-e-s mais pour réellement remettre en marche l'ascenseur social, l'UNEF revendique l'ouverture immédiate de concertation pour la mise en place progressive d'une allocation d'autonomie pour l'ensemble des jeunes en formation. Celle-ci est le corollaire d'une société où chaque jeune peut faire ses choix de formation sans avoir à sacrifier tout ou partie de ses études faute de moyens financiers, d'avoir à diminuer ses chances de réussir ses examens en étant obligé de se salarier ou encore de ne pas pouvoir faire ses propres choix de vie en raison de sa dépendance aux aides familiales.

POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE, L'UNEF REVENDIQUE

1

Une réforme des bourses avec augmentation de leur montant et un changement de critère permettant d'en augmenter les bénéficiaires

2

La mise en place d'une allocation d'autonomie

3

Une politique ambitieuse du logement étudiant

4

La fin de la différenciation des étudiant·e·s en fonction de leur nationalité

5

Une augmentation du budget des CROUS, seuls services publics dédiés à la lutte contre la précarité étudiante

6

La gratuité des transports en commun pour l'ensemble des jeunes et des étudiant·e·s

7

Une protection sociale pour les jeunes diplômé·e·s

8

Le retour du régime étudiant de sécurité sociale et un renforcement du service public de la santé

I. La précarité en chiffres clés

+ 2,50%

hausse du coût de la vie étudiante en 2021-2022,



soit
+ 247,38 €
de dépenses par an

BILAN QUINQUENNAT

-39,26 €

de perte en aides directe pour les étudiant·e·s sous Emmanuel Macron

+ 10,72%

de hausse du coût de la vie étudiante depuis le début du quinquennat

LOGEMENT



+0,03%

Hausse moyenne du coup des loyers cette année :

+ 1,32% **+0,89%**

En région

En banlieue parisienne

550,92€

C'est le loyer mensuel des étudiant·e·s en 2021

TRANSPORTS



-6,30%

Baisse moyenne du coût des transports pour les étudiant·e·s boursier·ère·s

-0,40%

Baisse moyenne du coût des transports pour les étudiant·e·s non-boursier·ère·s

+0,97%

Hausse du coût des transports dans les grandes villes universitaires pour les étudiant·e·s non boursier·ère·s

MESURES GOUVERNEMENTALES

+ 276€

C'est ce que vont payer en plus les non boursier·e·s pour se restaurer au CROUS par rapport aux boursier·e·s

- 63€/mois

Baisse moyenne des APL pour les boursier·e·s en résidence CROUS²

² Estimation réalisée via le site caf.fr en 2020 et 2021. Ce chiffre prends cette année en compte la fourchette haute de l'estimation fournie par la CAF et est comparé à un chiffre précis, fourni l'année dernière par la CAF. Il s'agit d'une comparaison brut entre les APL perçues avant la réforme et après la réforme.

II / 2,50% d'augmentation du coût de la vie : les étudiant·e·s laissé·e·s pour compte !



+ 2,50% évolution
du coût de la vie pour
les étudiant·e·s
soit + 247,38 €
par an



Contre +1,5%
d'inflation pour le
reste de la population

Après plus d'un an de crise sanitaire, qui a conduit l'année précédente à une explosion du coût de la vie pour les étudiant·e·s avec une hausse de 3,69%, soit 18,5 fois plus que pour le reste de la population, peu de mesures ont été mises en place pour lutter concrètement contre la précarisation des étudiant·e·s.

En conséquence, l'évolution du coût de la vie pour les étudiant·e·s en cette 17ème année d'enquête de l'UNEF est encore une fois supérieure à l'évolution du coût de la vie pour le reste de la population. En effet, avec une hausse de 2,50% en 2021 contre 1,5% pour le reste de la population, la hausse du coût de la vie pour les étudiant·e·s est 67% plus importante. Une hausse de 2,50% représente 247,38 € par an, soit une hausse de 20,61 € par mois pour un reste à charge mensuel de 845,68 €.

Si la hausse du coût de la vie en 2021 est inférieure à celle constatée en 2020, c'est essentiellement en raison d'un effort des collectivités territoriales qui ont, pour un certain nombre, permis de limiter l'inflation du coût de la vie en travaillant sur l'encadrement des loyers où en mettant en œuvre une baisse des tarifs des transports.

Situation	Etudiant·e non boursier·ère cohabitant Ile-de-France	Etudiant·e non boursier·ère décohabitant en province	Etudiant·e boursier·ère échelon 5 en résidence CROUS en Ile-de-France	Etudiant·e boursier·ère échelon 0bis décohabitant en province
Reste à charge mensuel	397,87€	934,50€	363,39€	780,72€
Evolution du coût de la vie	2,99%	2,30%	12,29%	4,34%
Evolution globale du coût de la vie	2,50%			

Méthode de calcul

Tout·e·s les étudiant·e·s n'ont pas les mêmes dépenses (logement indépendant ou non par exemple) ni les mêmes aides sociales en fonction de leur situation personnelle (boursier·ère·s ou non, échelons de bourses différents, montant des APL différent en fonction du territoire). Nous établissons donc différents profils "types" d'étudiant·e·s sélectionnés en raison de leur représentativité du milieu étudiant. Pour chacun de ces profils, la différence entre les dépenses et les aides reçues (bourses sur critères sociaux et APL) permet de définir un "reste à charge". La moyenne pondérée des "restes à charge" de chaque profil en fonction du nombre d'étudiant·e·s qu'ils représentent permet de définir un "reste à charge" global dont l'évolution par rapport à l'année précédente permet de définir l'évolution du coût de la vie.

Pour la restauration, nous avons pris en compte 120 repas au restaurant universitaire, ancienne méthode de calcul utilisée par l'UNEF il y a quelques années, faute de données suffisantes sur les tarifs en cafétérias malgré nos sollicitations auprès des services de nombreux CROUS.

||| / Après 4 ans de mandat d'Emmanuel Macron : des étudiant·e·s plus précaire qu'en 2017

Argent investi par an et par étudiant·e dans les aides directes étudiantes par chaque Président de la République par rapport à la situation lors de leur arrivée au pouvoir.



N. Sarkozy :

+ 45,01 €

10ème mois de bourses



F. Hollande :

+ 92,27 €

réforme des bourses et hausse du nombre de boursier·e·s



E. Macron :

- 39,26 €

+10,72% : c'est l'évolution du coût de la vie pour les étudiant·e·s sous le quinquennat d'Emmanuel Macron

41,2 millions : c'est la baisse des aides directes entre 2017 et 2019 alors que dans le même temps le nombre d'étudiant·e·s inscrit·e·s dans l'ESR a augmenté de près de 100 000

1 | Evolution des aides pour les étudiant·e·s sous les quinquennats de N.Sarkozy, F.Hollande et E.Macron

La précarité étudiante évolue constamment depuis 17 ans, date à laquelle l'UNEF a commencé son enquête sur l'évolution du coût de la vie. Pourtant, tous les gouvernements ne réagissent pas de la même manière. Ainsi, cette année, nous avons fait le choix de calculer l'évolution de l'investissement en aides directes par étudiant·e sous les quinquennats d'Emmanuel Macron, de François Hollande et de Nicolas Sarkozy.



N. Sarkozy :
305 839 062 €

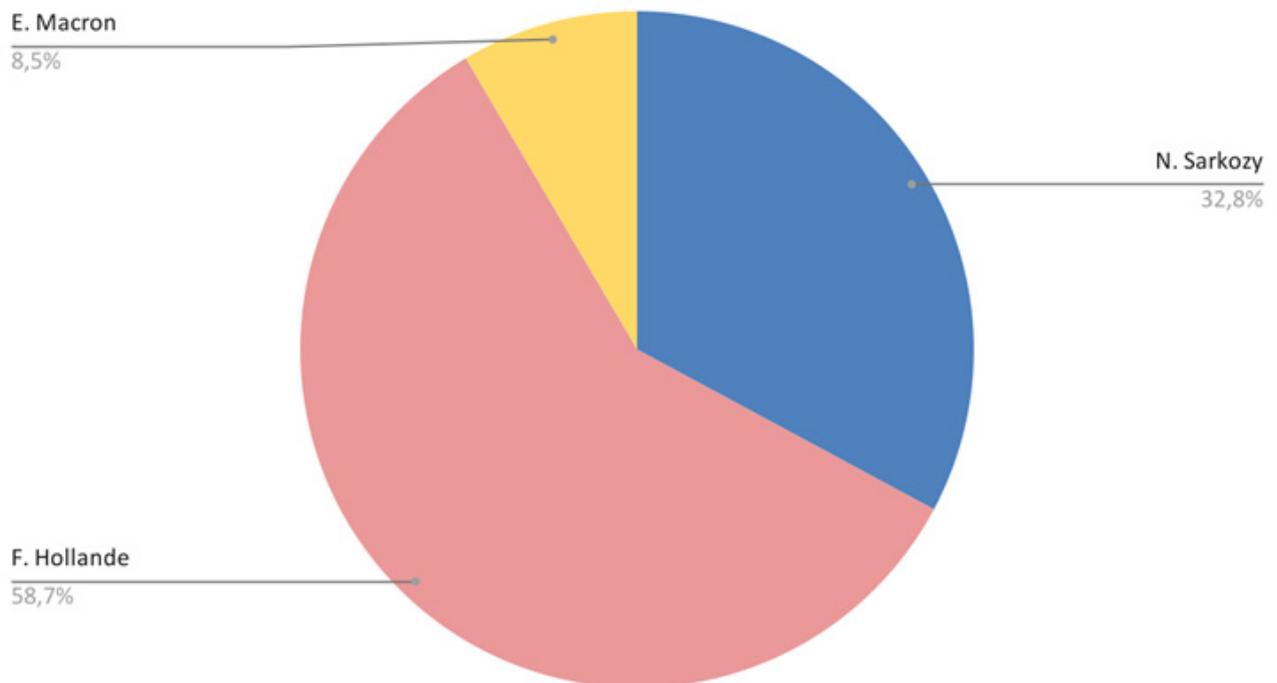


F. Hollande :
546 540 867 €



E. Macron :
79 143 179 €€

Montants investis dans les aides directes



Sur la **totalité des investissements dans les aides directes pour les étudiant·e·s** entre 2007 et 2021, soit 931 523 108 €, la répartition entre les quinquennats est donc la suivante :

N. Sarkozy : 32,8%
F. Hollande 58,7%
E. Macron 8,5%

1.1 Des mesures fortes obtenues par l'UNEF sous les mandats de N. Sarkozy et F. Hollande

Comment expliquer ces différences d'investissements ? Il s'agit de choix politiques pour les gouvernements. Il ne peut y avoir de lutte contre la précarité étudiante sans investissement, et en particulier sans investissement dans les aides directes qui sont le moyen le plus efficace de lutter contre la précarité étudiante.

Certaines grandes mesures lors des quinquennats précédents peuvent expliquer une hausse des investissements dans les aides directes :

- **Le mandat de N. Sarkozy**

Instauration du 10ème mois de bourses en 2011

Pour la rentrée universitaire de 2011, après plusieurs années de campagne et en pleine crise économique, l'UNEF obtient l'instauration d'un 10ème mois de bourse ; les bourses sur critères sociaux des CROUS ne sont plus délivrées sur 9 mois mais sur les 10 mois de l'année universitaire. Il s'agit d'une évolution importante du système des bourses sur critères sociaux permettant de lutter contre la précarité étudiante obtenue par l'UNEF et qui explique en grande partie la hausse de 92,9 millions d'euros du budget des aides directes entre 2010 et 2011.

- **Le mandat de F. Hollande**

Réforme des bourses en 2013 et 2014

Après plusieurs mois de campagne, l'UNEF obtient de la part du gouvernement de François Hollande une réforme des bourses d'ampleur qui se met progressivement en place entre 2013 et 2014.

Parmi les mesures obtenues, on retrouve entre autres une revalorisation des montants des bourses, la création d'une caution locative étudiante ainsi que l'instauration de deux nouveaux échelons afin d'intégrer plus de boursier·ère·s dans le système des bourses et répondre ainsi à la précarisation grandissante des étudiant·e·s. C'est ainsi 118 millions d'euros qui est directement investi dans les bourses ; au total, le budget des aides directes pour les étudiant·e·s augmente de 148,27 millions en 2013 et de 157,83 millions en 2014.

100 000 boursier·e·s supplémentaires et Aide à la Recherche du Premier Emploi (ARPE) en 2016

Lors des mouvements contre la Loi Travail en 2016, l'UNEF obtient la mise en place de l'aide à la recherche du premier emploi (ARPE) visant à assurer un soutien financier aux jeunes diplômés. Ainsi, les boursier·ère·s de l'enseignement supérieur pouvaient continuer de percevoir leur bourse durant 4 mois après leur dernière année d'étude. Cette aide était également disponible à hauteur de 200 € par mois pour les diplômé·e·s de l'enseignement professionnel et de 300 € pour les diplômé·e·s par l'apprentissage. Mise en place dès la rentrée universitaire 2016 et adossée à une politique d'extension du système de bourse permettant l'inclusion de 100 000 nouveaux·elles boursier·ère·s supplémentaires, elle explique en partie la hausse de 38,8 millions d'euros du budget des aides directes lors de l'année 2016 et la hausse de 178,9 millions lors de l'année 2017. L'ARPE a été supprimée par le gouvernement actuel en janvier 2019, année où le budget des aides directes baisse de 14,4 millions d'euros.

1.2 Le mandat d'E. Macron : surdit  face aux revendications des syndicats  tudiants et baisse du budget des aides directes

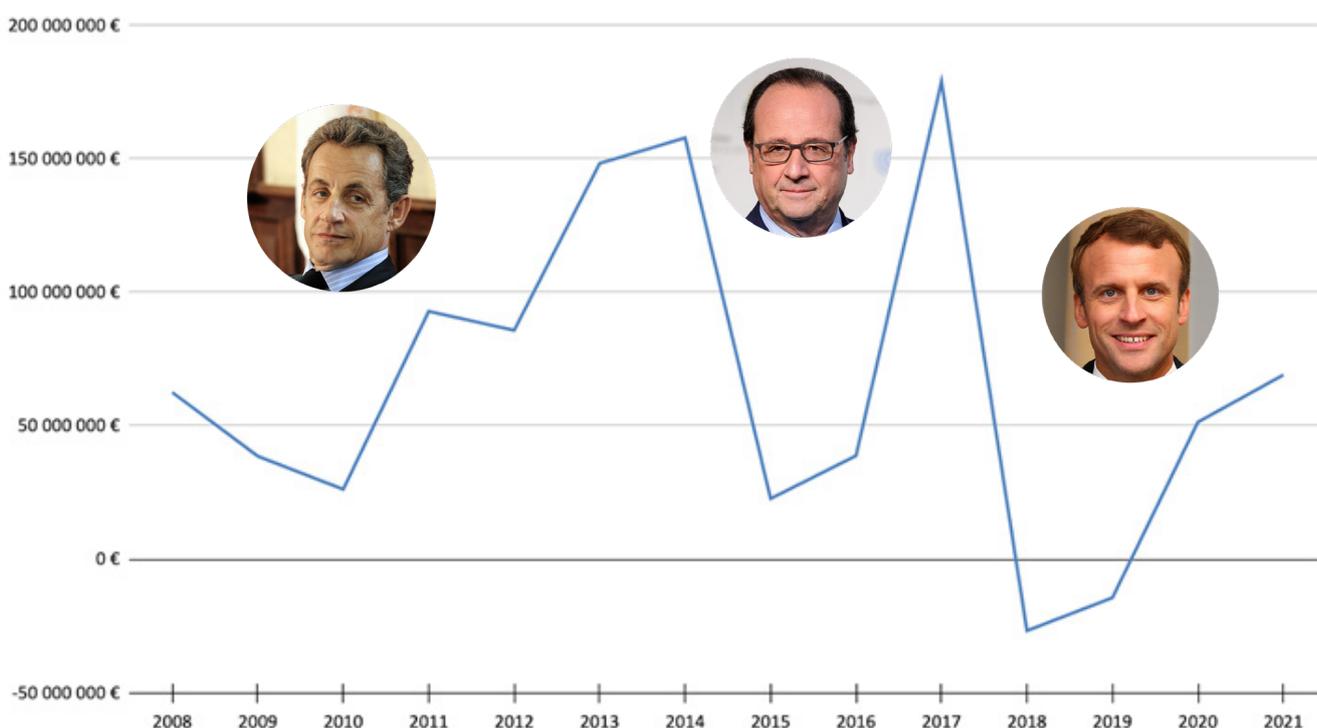
Alors que sous les quinquennats de Nicolas Sarkozy de Fran ois Hollande, des mesures ont  t  mises en  uvre afin de r duire la pr carit   tudiante de fa on p renne, aucune mesure s rieuse et de long terme n'a  t  instaur e sous le quinquennat d'Emmanuel Macron si ce n'est la revalorisation des bourses chaque ann e en fonction de l'inflation engag e seulement depuis 2019 et qui avait longtemps  t  la r gle avant l'arriv e au pouvoir d'Emmanuel Macron.

Emmanuel Macron est le seul Pr sident de la R publique depuis 2007³   avoir baiss  le budget des aides directes. En effet, **entre 2017 et 2019, c'est pr s de 41,2 millions d'euros de coupures budg taires** uniquement dans les aides directes alors que dans le m me temps le nombre d' tudiant-e-s inscrit-e-s dans l'ESR a augment  de pr s de 100 000 (99 600). Le gouvernement a fait le choix avant la crise sanitaire de diminuer les aides directes aux  tudiant-e-s, **pr carisant ainsi la jeunesse en formation qui a ensuite subi de plein fouet la crise sanitaire et sociale faute d'un syst me de protection sociale adapt  mais aussi   cause des restrictions pr c demment faites.** Si la crise sanitaire a oblig  le gouvernement   d bloquer quelques fonds pour les aides directes (dans les aides d'urgence et via, par exemple, une « prime » attribu e en octobre 2020 aux  tudiant-e-s boursier-e-s), il ne s'agit pas de changement d'ampleur qui ne rattrapent m me pas les coupures budg taires du d but de mandat.

Ainsi, si l'on compare la situation dans laquelle E. Macron est arriv  au pouvoir en 2017 et la moyenne de l'investissement en aides directes pendant les quatre ann es du quinquennat, ce sont **39,26 euros par an et par  tudiant-e qui ont  t  supprim s par le gouvernement alors que le co t de la vie pour les  tudiant-e-s a augment  de 10,72% sous le quinquennat.** L' volution moyenne des aides directes par  tudiant-e a m me diminu  de 0,91% sous le quinquennat actuel alors qu'elles avaient augment  de 3,68% sous F. Hollande et de 2,55% sous Nicolas Sarkozy.

³Les donn es utilis es dans l'enqu te sur le co t de la vie de l'UNEF remontent jusqu'  2007.

Evolution des investissements en aides directes aux  tudiant-e-s



Méthodologie

Nous avons pris en compte les lignes budgétaires "Aides directes" du Programme 231 "Vie étudiante" du budget de l'Etat. Ces chiffres ne prennent donc pas en compte les APL, sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement. Les sources sont constituées des lois de finances initiales entre 2007 et 2020 ainsi que du projet de loi de finances de 2021.

Pour arriver au chiffre d'investissement sur les aides directes par quinquennat, nous prenons en compte pour chaque année du quinquennat où une loi de finance est adoptée l'évolution par rapport à l'année précédente. La somme de ces évolutions correspond à l'investissement réalisé sous chaque quinquennat. Nécessairement, celui d' E. Macron est incomplet à ce stade puisqu'il manque le projet de loi de finances pour l'année 2022.

2 | Promesses non tenues et effets de communication du gouvernement : mais où est l'argent des étudiant·e·s ?

Durant les quatre ans du mandat d'Emmanuel Macron, le coût de la vie pour les étudiant·e·s a augmenté de 10,37%. Pourtant, peu de mesures concrètes pour endiguer cette hausse constante de la précarité étudiante ont été mises en place. Au contraire, le gouvernement a enchaîné mesures visant à retirer des droits aux étudiant·e·s et fausses promesses. Nous vivons la dernière rentrée du quinquennat, il est donc temps de faire une rétrospective. Quatre ans après le début du mandat, voici une liste des mensonges, abandons et effets de communication du gouvernement :

150 € d'aides pour les étudiant·e·s boursier·ère·s bénéficiant des APL

Lors d'une interview sur Brut en décembre 2020, et suite à la médiatisation de la précarité étudiante et afin d'endiguer les difficultés à payer les loyers, E. Macron avait annoncé une aide de 150 € à destination des étudiant·e·s boursier·ère·s percevant des aides au logement (APL) ; cette aide devait s'inscrire dans la continuité de l'aide de 150 € déjà apportée aux étudiant·e·s boursier·ère·s bénéficiant des APL. Cependant l'argent de cette seconde aide promise par le Président de la République n'est jamais arrivé.

Une réforme des bourses promise trois fois, jamais mise en place

L'inadéquation du système d'aides sociales dans l'enseignement supérieur avec la réalité de la vie étudiante est mise en avant depuis des années par l'UNEF et régulièrement, lors de mouvements étudiants, la question d'une nécessaire hausse des bourses est posée.

Afin de calmer les mobilisations, la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Frédérique Vidal, sort régulièrement la carte de la promesse d'une réforme du système de bourses. Cela a été le cas lors des mobilisations contre la loi Orientation et Réussite des Étudiants (loi ORE) instaurant Parcoursup au début de l'année universitaire 2017-2018, puis lors des mobilisations contre la précarité étudiante suite à la tentative de suicide par immolation d'un étudiant devant le CROUS de Lyon en novembre 2019.

Enfin, Jean Castex lui-même avait enjoint la ministre de l'Enseignement supérieur à réformer les bourses pour la rentrée 2021 suite au mouvement de contestation de janvier 2021 contre les conditions de vie et d'étude en temps de covid19.

Une telle réforme nécessitant des fonds et un engagement de la totalité du gouvernement et pas seulement de l'enseignement supérieur, cela avait été vu comme une bonne nouvelle. Néanmoins, les montants des bourses pour la rentrée ont été fixés cet été : aucune

réforme appliquée à la rentrée, simple revalorisation à peine à la hauteur de l'inflation. Rappelons que cette situation critique a conduit les étudiant·e·s, face aux défaillances de l'Etat, à s'organiser eux-mêmes pour mettre en œuvre des distributions alimentaires

L'engagement de réformer les bourses de façon applicable dans le quinquennat est aujourd'hui devenu un mensonge grâce auquel le gouvernement a esquivé ses responsabilités pendant 4 ans.

La construction de 60 000 logements étudiants : à peine 20 000 ont vu le jour

A son arrivée au pouvoir, après la sortie de l'enquête de l'UNEF sur le coût de la vie étudiante en 2017, Emmanuel Macron avait promis la construction de 60 000 logements étudiants supplémentaires d'ici à la fin du quinquennat afin de lutter contre la hausse constante des loyers et la précarité grandissante dans l'accès au logement.

Aujourd'hui, un tiers des étudiant·e·s vivent chez leurs parents, pour beaucoup en raison de difficultés financières. A moins d'un an de l'échéance, et après des années à refuser de transmettre les chiffres précis des constructions malgré les demandes de l'UNEF, Libération révélait en juin que seulement 16 327 logements ont effectivement été construits⁴, soit seulement 27% !

Cela conduit à une baisse du pourcentage d'étudiant·e·s en résidence universitaire, que nous dénoncions déjà dans notre enquête l'année dernière (passé de 7% en début de quinquennat à 6,25% aujourd'hui).

Alors que les conditions de vie des étudiants dans des logements insalubres ont été fortement médiatisées, le gouvernement poursuit dans sa logique des effets de communication sans mettre les moyens financiers pour de véritables politiques publiques de lutte contre la précarité.

Les Services Civiques ne sont pas un plan de lutte contre la précarité étudiante

Sarah El Hairry, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse, a souvent mis en avant cette année le Service Civique comme étant une solution contre la précarité étudiante. Cependant, là encore le gouvernement fait fausse route et refuse de voir la seule solution qui soit : une réforme des bourses.

En effet, les Services Civiques ne sont pas adaptés à la poursuite d'études puisqu'ils exigent un contrat d'une durée de 6 mois à 1 an avec un temps de travail minimal de 24 heures par semaine. Le tout pour un revenu mensuel maximal de 580,63 euros (688,31 euros pour les étudiant·e·s boursier·ère·s).

Et surtout, les services civiques n'ont jamais eu pour but de remplacer un emploi. Ils ont pour rôle de développer l'engagement des jeunes permettant ainsi une diversification des parcours des jeunes.

Par ailleurs, si malheureusement, face à un contexte de précarité extrême et de pénurie d'emploi étudiant, certain·e·s d'entre nous ont dû se tourner vers le service civique dans un simple objectif financier, cela n'est en aucun cas une réponse satisfaisante à nos difficultés.

⁴"Logements étudiants : Macron désavoue les studios", Libération, le 4 juin 2021.

https://www.liberation.fr/societe/education/logements-etudiants-macron-desavoue-les-studios-20210604_2F6QCECL6FFKVLZGMWZ63Z5VUI/

Non seulement, cela a obligé nombre d'entre nous à prendre un contrat en parallèle d'étude et non sur une année de césure comme c'était souvent le cas, affectant ainsi notre réussite universitaire, mais en plus les Services Civiques sont bien moins rémunérés que des emplois classiques. Les étudiant·e·s concerné·e·s sacrifient donc une partie de leurs études tout en perdant de l'argent par rapport à un emploi classique.

	Boursier·ère			Non-boursier·ère		
	Service civique	Emploi au SMIC	Différence mensuelle	Service civique	Emploi au SMIC	Différence mensuelle
24h/semaine	688,31€	778,56€	-90,25€	580,63€	778,56€	-197,93€
35h/semaine	688,31€	1 135,40 €	-447,09€	580,63€	1 135,40 €	-554,77€

RSA pour les moins de 25 ans : toujours aucun filet de sécurité pour les jeunes

Alors que 21,8% des jeunes de 18 à 25 ans sont au chômage⁵ et que 52,7% des 15-24 ans sont employé·e·s en CDD⁶, il n'existe aucun filet de sécurité minimal pour les moins de 25 ans.

Cette année, l'UNEF s'est mobilisée auprès de plusieurs autres organisations de jeunesse réunies au sein du collectif "RSA aux moins de 25 ans" afin d'écrire une proposition de loi qui a été déposée au Sénat. Il s'agissait tout simplement d'allier la majorité sociale à la majorité légale et de garantir à chaque jeune le droit à un filet de sécurité social minimal dans une période où le chômage et l'emploi précaire des jeunes, diplômé·e·s ou non, augmente sans cesse (voir à cet effet la [tribune publiée dans Le Monde en décembre 2020](#)).

Cette proposition a cependant été rejetée par la majorité parlementaire qui préfère maintenir le "RSA jeunes" qui exige d'avoir travaillé l'équi-

valent de deux ans à temps plein sur les trois dernières années, et qui est donc en quelques sortes une allocation chômage déguisée, et une "Garantie Jeune" qui n'est en rien garantie puisqu'elle s'inscrit dans le cadre d'un "contrat d'accompagnement vers l'emploi".

Plan "un jeune, une solution" : les jeunes comme variables d'ajustement des entreprises

Souvent présenté par le gouvernement comme LA solution pour venir en aide aux jeunes, le plan "un jeune, une solution" pose deux problématiques majeures : premièrement il s'agit essentiellement d'aides aux entreprises pour l'embauche de jeunes et deuxièmement, lorsque le plan prévoit des aides directes, il s'agit le plus souvent d'aides très critérisées et conditionnées. Ainsi, en ce qui concerne les étudiant·e·s, l'aide à l'alternance bénéficie ainsi à l'entreprise qui n'a, par ailleurs, à s'engager sur aucune promesse d'embauche par la suite.

⁵Chiffres fin 2020.

⁶Chiffres 2019.

<https://www.franceinter.fr/societe/20-ans-en-2021-7-chiffres-pour-bien-apprehender-la-crise-qui-touche-les-jeunes>

3.1 De multiples attaques sur le montant des APL entre 2017 et 2021

Avec les bourses sur critères sociaux, l'aide personnalisée au logement (APL) constitue l'un des piliers des aides sociales dans l'enseignement supérieur à ceci près qu'elle concerne davantage d'étudiant·e·s. Avec la hausse constante du coût des loyers, elle est indispensable dans le budget de nombreux·ses étudiant·e·s qui consacrent en moyenne 60,58% de leur budget au logement⁸.

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a plusieurs fois modifié le montant des APL jusqu'à l'entrée en vigueur de la réforme en janvier 2021 :

- En octobre 2017, entre en vigueur la baisse du montant des APL de 5 euros par mois ; pour les étudiant·e·s, cela correspond donc à une perte de 235 € depuis l'entrée en vigueur de cette mesure.
- En 2018 et 2019 les APL ont été désindexées ; le coût moyen des loyers et l'inflation ont ainsi augmenté sans que les aides au logement ne suivent, entraînant une perte de pouvoir d'achat. En effet, en 2018 les loyers ont augmenté de 0,61% et en 2019 de 2,97%
- En 2018, les APL n'ont pas été revalorisées alors que le coût moyen du loyer pour les étudiant·e·s a évolué cette année-là de 0,61%⁹. En 2019, la revalorisation était de 0,3% pour un Indice de Référencement des loyers en hausse de 1,53% et un coût moyen des loyers pour les étudiant·e·s en hausse de 2,97%¹⁰.

3.2 La réforme de 2021 : une économie sur le dos des jeunes

Initialement prévue pour entrer en vigueur en janvier 2019, la réforme des APL a d'abord été une première fois décalée à janvier 2020 puis à avril 2020 en raison des élections municipales, puis à janvier 2021 en raison du contexte sanitaire. L'objectif de la réforme est de "contemporanéiser" le mode de calcul des APL, c'est-à-dire de prendre en compte les revenus des 12 derniers mois, avec une révision tous les 3 mois, et non plus les revenus n-2, autrement dit, les revenus remontant à deux ans.

Si de prime abord, l'objectif de la réforme peut sembler logique et cohérent, elle s'est en réalité traduite pour un grand nombre d'étudiant·e·s à une perte importante des montants versés chaque mois, voire parfois une pure et simple disparition de l'intégralité de leurs APL. La perte financière est particulièrement importante pour certains profils d'étudiant·e·s : boursier·ère·s, étudiant·e·s en alternance, étudiant·e·s salarié·e·s, etc. En mars 2021, lors des mobilisations étudiantes contre la précarité, [l'UNEF avait par ailleurs compilé plusieurs témoignages d'étudiant·e·s ayant perdu des APL](#).

⁷Cette partie a été réalisée avec une mesure faite en juillet 2021

⁸Observatoire National de la Vie Etudiante (OVE), Repères 2020.

⁹UNEF, Enquête sur le coût de la vie étudiante, 2018.

¹⁰UNEF, Enquête sur le coût de la vie étudiante, 2019.

Il semblerait que les économies voulues par le gouvernement sur les APL touchent particulièrement les jeunes. D'après l'enquête de l'UNHAJ publiée en mai 2021, en 2020-2021, 39% des jeunes ont connu une baisse des APL pour un montant moyen de 118 € par mois contre 15% des jeunes qui ont connu une hausse des APL pour un montant moyen de 49 € par mois¹¹.

Alors qu'auparavant, en étant étudiant, il était assez simple de calculer ses APL, cela relève désormais bien souvent du casse-tête et les montants accordés sont parfois illogiques au regard du profil et de la situation des étudiant-e-s. Malgré un très grand flou des modalités de calcul de la réforme, l'UNEF a dressé une projection en fonction du profil de chaque étudiant-e sur les évolutions liées à la réforme des APL. **Il s'avère alors que la perte d'argent est particulièrement importante pour les étudiant-e-s boursier-ère-s, comme l'illustre le tableau ci-dessous.**

APL évolutions	Boursier-ère-s				Non Boursier-ère-s			
	CROUS 2020	CROUS 2021	Privé 2020	Privé 2021	CROUS 2020	CROUS 2021	Privé 2020	Privé 2021
Zone 1	228,50€	201,00€	242,00€	228,00€	194,00€	181,00€	207,50€	
	-27,50€		-14,00€		-13,00€		0,50€	
	-12,04%		-5,79%		-6,70%		0,24%	
Zone 2	179,50€	140,00€	206,50€	194,00€	146,50€	120,00€	173,50€	
	-39,50€		-12,50€		-26,50€		0,50€	
	-22,01%		-6,05%		-18,09%		0,29%	
Zone 3	167,50€	131,00€	191,50€	179,00€	134,50€	111,00€	158,50€	
	-36,50€		-12,50€		-23,50€		0,50€	
	-21,79%		-6,53%		-17,47%		0,32%	

Nota Bene

Le montant des APL est calculé en fonction de zones géographiques. Ainsi, globalement, la Zone 1 correspond à une grande partie de la région parisienne, la Zone 2 correspond aux grandes villes et la Zone 3 aux villes et territoires les moins peuplés. Pour l'UNEF, ce découpage géographique ne correspond pas suffisamment aux prix des loyers dans chaque ville et, dans la réforme des APL que nous défendons, nous demandons une meilleure critérisation des APL en fonction du coût des logements dans chaque territoire.

¹¹Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ), *Le temps réel de la réforme n'est pas celui des jeunes, mai 2021.*

<https://www.habitatjeunes.org/2021/06/03/reforme-des-apl-une-etude-menee-par-lunhaj-confirme-que-tous-les-jeunes-sont-perdants/>

Méthode de calcul

Avec la réforme des APL, il est difficile de calculer précisément le montant dont peut bénéficier chaque profil d'étudiant·e·s. Nous avons donc réalisé plusieurs simulations sur le site de la CAF en fonction des différents profils boursier·ère·s et non-boursier·ère·s, ainsi qu'en fonction des différentes zones géographiques.

Le simulateur de la CAF ne donne plus un montant précis contrairement aux années précédents, mais une fourchette de versement avec un écart pouvant parfois aller jusqu'à 50 euros.

Pour les non-boursier·ère·s, nous avons pris en compte le montant moyen de la fourchette, et pour les boursier·ère·s, nous avons pris en compte le montant maximum de la fourchette.

Par soucis de précision, pour effectuer nos comparaisons, nous avons appliqué le nouveau mode de calcul à une partie de l'année universitaire 2020/2021, étant donné que la réforme est entrée en vigueur au 1er janvier et effectué une moyenne entre l'ancien (pour les 6 premiers mois) et le nouveau mode de calcul (pour les 6 derniers mois). Les baisses indiquées dans le tableau ci-dessus sont donc minorées par ce calcul.

IV/ Les principaux postes de dépense

1 | Le loyer : une stagnation, mais le logement demeure le premier poste de dépense chez les étudiant·e·s



+0,03% : C'est la hausse moyenne du montant des loyers dans le parc privé

550,92 € : C'est le loyer mensuel moyen des étudiant·e·s en 2021

Le coût du logement reste le principal poste de dépense chez les étudiant·e·s puisqu'il représente 60,58% du budget pour cette année¹², malgré une faible hausse de 0,03% pour les surfaces privilégiées par les étudiants dans le parc privé, et un gel des loyers en résidence CROUS.

1.2. Les logements privés

Evolution des loyers globale pondérée (par mois puis par an)			
2020	2021	2020	2021
550,75 €	550,92 €	6609,00 €	6611,04 €
+0,03%			



+1,32 % : hausse des loyers en Province

+0,89 % : hausse des loyers en Banlieue parisienne

¹²Observatoire National de la Vie Etudiante (OVE), Repères 2020.

La baisse du coût des loyers dans le parc privé, pour les étudiant·e·s se chiffre à 0,47%. Cependant, ce montant est à relativiser ; en effet, cette baisse ne concerne que les surfaces privilégiées par les étudiant·e·s, c'est -à -dire des studios de petites tailles. Lorsque l'on considère l'évolution globale des loyers sur une année il y a une augmentation de + 0,42%¹³ selon l'INSEE.

Les évolutions constatées pour cette année sont une conséquence de la crise sanitaire sur plusieurs plans. Nous avons d'une part la baisse du tourisme qui impacte les locations touristiques, avec des propriétaires qui se tournent vers des locations aux particuliers, ce qui cause donc une augmentation de l'offre de logement. De fait, ce phénomène entraîne une baisse dans certaines villes comme Paris par exemple, qui reste cependant la ville la plus chère de France en termes de logements avec un loyer mensuel moyen de 850 euros par mois. De plus, l'instauration de l'encadrement des loyers, notamment dans la ville de Paris depuis juillet 2019 et dans la ville de Lille depuis mars 2020, constitue une véritable mesure permettant de limiter l'inflation des prix. En effet, depuis la mise en place de l'encadrement des loyers, le coût annuel à Paris n'a cessé de diminuer. Alors qu'en 2019, le montant des loyers subissait une hausse de 5,18%, la hausse est passée à 1,37% en 2020 et les loyers

ont finalement diminué de 3,95% en 2021. D'autre part, le passage des cours à distance ou encore la limitation des mobilités étudiantes entraînent une baisse des demandes de logements étudiants dans le parc privé de -17% selon l'étude menée par LocService, avec des propriétaires qui baissent les prix pour être plus compétitif, ce qui impacte le coût des loyers de petites surfaces.

Malgré ces évolutions à la marge, **le logement coûte en moyenne 550,92 euros** par mois à un·e étudiant·e et l'on constate **une augmentation du coût du logement à 7,37% entre 2017 et 2021**, ce qui en fait un sujet central dans la mise en place de mesures pour l'amélioration des conditions de vie des étudiant·e·s alors même que le gouvernement d' E.Macron a baissé, puis gelé, les APL et mis en place une réforme qui emporte d'importantes conséquences sur le budget des étudiant·e·s.

Cette augmentation reflète la nécessité de mettre en place des mesures efficaces pour permettre l'accès au logement notamment avec un encadrement des loyers mais aussi de revaloriser les aides directes pour les étudiant·e·s. D'autant plus que l'accès au logement est un élément clef dans l'accès à l'autonomie des jeunes, aujourd'hui 1 étudiant·e sur 3 vit encore chez ses parents.

¹³<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13723>.

Méthodologie de calcul

Les chiffres sont fournis par LocService.fr puis exploités par l'UNEF afin de faire des projections sur l'évolution des loyers pondérés à la population étudiante dans chaque ville universitaire.

A propos de LocService : Spécialiste de la location et de la colocation entre particuliers, LocService créé il y a près de 20 ans le concept de mise en relation inversée. Avec LocService.fr, aucun frais d'agence, le locataire ou colocataire renseigne sa demande de location et ce sont les propriétaires particuliers qui le recontactent directement. LocService.fr permet ainsi de louer rapidement appartements, maisons, studios, chambres, meublés ou colocations. Le site, qui compte près de 1,8 million d'utilisateurs particuliers à son actif et 94 % d'avis favorables, a été classé en 2020 pour la troisième fois dans le top 500 des « Champions de la Croissance » réalisé par Les Echos.

Twitter : @LocService_fr

1.2. Les logements CROUS

Cette année encore la ministre de l'Enseignement Supérieur a annoncé un gel des loyers en résidences universitaires en raison de la crise sanitaire. Si l'UNEF salue le gel des loyers, il est nécessaire de renouveler cette mesure et de comprendre que les problématiques de précarité des étudiant/e/s ne se cantonnent pas uniquement à la crise, le gouvernement doit prendre des mesures concernant les logements CROUS.

Concernant l'offre de logement, aujourd'hui seulement environ 6,25% des étudiant-e-s ont accès à un logement à tarification sociale du CROUS contre 6,5% l'année précédente, ce qui est largement insuffisant. En 2017, le gouvernement avait annoncé un plan de construc-

tion de 60 000 logements d'ici la fin du quinquennat. Aujourd'hui, à un an de l'échéance, même pas un tiers de ces logements ne sont délivrés¹⁴. Il est également nécessaire de s'interroger sur les conditions dans lesquelles sont logés les étudiant-e-s quand on constate l'état d'insalubrité de certaines résidences CROUS.

1.3. Top 10 des hausses du prix des loyers

LOYER CHARGES COMPRISES	Studio 2020	Studio 2021	Evolution
Toulon	455,00€	483,00€	6,15%
Evry	611,00€	647,00€	5,89%
Angers	380,00€	398,00€	4,74%
Reims	401,00€	419,00€	4,49%
Mulhouse	384,00€	401,00€	4,43%
Saint Denis	645,00€	671,00€	4,03%
La Rochelle	483,00€	501,00€	3,73%
Orleans	411,00€	426,00€	3,65%
Nantes	442,00€	458,00€	3,62%
Tours	404,00€	418,00€	3,47%

¹⁴Cf partie III. 2. (sur la promesse des 60 000 logements étudiants)

2 | Les transports : une baisse des tarifs en raison de politiques locales de lutte contre la précarité étudiante



-6,30% : c'est la baisse moyenne du coût des transports pour les étudiant·e·s boursier·ère·s

-0,40% : c'est la baisse moyenne du coût des transports pour les étudiant·e·s non-boursier·ère·s

+0,97% : c'est la hausse du coût des transports dans les grandes villes universitaires pour les étudiant·e·s non boursier·ère.

La question des transports impacte la vie des étudiant·e·s au quotidien. Les transports sont nécessaires dans l'accès à la formation puisque, notamment pour les étudiant·e·s qui sont logé·e·s loin de leur lieu d'étude, ils constituent un élément indispensable au déplacement dans les centres urbains. En effet, les étudiant·e·s ont en moyenne 41 minutes de trajet entre leur domicile et leur lieu d'étude¹⁵. C'est également un outil nécessaire dans l'accès aux lieux de culture et de loisirs, ce qui fait des transports un élément nécessaire à l'accès à l'autonomie et à l'émancipation intellectuelle. Ainsi, les transports représentent une dépense nécessaire qui impacte le budget des étudiant·e·s au quotidien.

Pour l'année 2021-2022 on constate une baisse globale des transports de 4,38 %. Cette baisse est conjoncturelle et s'explique notamment par un renouvellement dans les instances dirigeantes collectivités territoriales. Certains exécutifs locaux ont donc fait le choix de diminuer les tarifs des transports pour tout ou une partie des étudiant·e·s.

Toutefois, dans les grandes villes universitaires, qui regroupent le plus d'étudiant·e·s, les tarifs augmentent de 0,97%. On constate donc des inégalités entre les territoires qui se creusent de plus en plus.

2.1. Une action des collectivités territoriales liée à une situation exceptionnelle

Si cette baisse globale des tarifs est positive, il est nécessaire de la relativiser non seulement vis-à-vis des villes concernées, mais aussi dans les motivations de ces diminutions. En effet, le contexte exceptionnel de crise sanitaire ayant mis en lumière une précarité étudiante déjà présente combiné à l'arrivée au pouvoir de nouveaux exécutif locaux a été propice à des baisses de tarifs.

L'UNEF reste donc vigilante sur les possibilités d'évolutions du coût des transports, puisque

rien ne garantit une dynamique pérenne, et pourtant nécessaire, de baisse des tarifs.

Malgré une baisse du coût des transports à l'échelle nationale, les chiffres montrent des inégalités importantes dans l'accès aux transports en fonction des territoires et des volontarismes politiques. En effet, avec un écart de 260 euros à l'année entre le tarif le plus cher (Ile-De-France) et le tarif le moins cher (Perpignan), les dépenses en transports ne pèsent pas le même poids pour tou·te·s les étudiant·e·s.

¹⁵Observatoire National de la Vie Etudiante (OVE), Repères 2020.

2.2. Top des évolutions les plus importantes pour les non-boursier·ère·s

Top des hausses les plus importantes pour les étudiant·e·s non-boursier·ère·s						
Ville	2020-2021 moins cher		2021-2022 moins cher		Evolution en %	
	Boursier·ère	Non Boursier·ère	Boursier·ère	Non Boursier·ère	Boursier·ère	Non Boursier·ère
Clermont-Ferrand	246€	246€	261,60€	261,60€	6,34%	6,34%
Toulouse	102,00€	102,00€	108,00€	108,00€	5,88%	5,88%
Bordeaux	236,40€	236,40€	244,80€	244,80€	3,55%	3,55%
Orléans	186,00€	186,00€	189,00€	189,00€	1,61%	1,61%
Lille	307,20€	307,20€	312,00€	312,00€	1,56%	1,56%
Poitiers	199,90€	199,90€	200,00€	200,00€	0,05%	0,05%

Top 6 des hausses dans les tarifs de transports en commun pour les étudiant·e·s non-boursier·ère·s

Top des baisses les plus importantes pour les étudiant·e·s non-boursier·ère·s						
Ville	2020-2021 moins cher		2021-2022 moins cher		Evolution en %	
	Boursier·ère	Non Boursier·ère	Boursier·ère	Non Boursier·ère	Boursier·ère	Non Boursier·ère
Saint-Étienne	213,00€	213,00€	110,00€	110,00€	-48,36%	-48,36%
Perpignan	148,50€	148,50€	90,00€	90,00€	-39,39%	-39,39%
Caen	257,52€	257,52€	220,00€	220,00€	-14,57%	-14,57%
Rennes	254,28€	254,28€	227,00€	227,00€	-10,73%	-10,73%
Metz	181,50€	225,75€	166,50€	207,00€	-8,26%	-8,31%
Nantes	242,72€	242,72€	224,00€	224,00€	-7,71%	-7,71%

Top 6 des baisses dans les tarifs de transports en commun pour les étudiant·e·s non-boursier·ère·s

Méthodologie de calcul

Dans certaines villes, les tarifs dans les transports ont évolué en milieu d'année universitaire. Afin de correspondre au maximum aux dépenses des étudiant·e·s, nous avons, pour ces villes, calculé les dépenses en transports pour l'année 2020/2021 en fonction de la mise en place des nouveaux tarifs. Ainsi, par exemple, pour une ville où les transports ont évolué au 1er janvier, nous avons pris en compte dans les dépenses cette évolution tarifaire. C'est ce qui explique que dans certaines villes, les montants affichés ne correspondent pas à la grille tarifaire puisqu'il s'agit d'une moyenne sur l'année en fonction de la date de la mise en œuvre des nouveaux tarifs.

3 | La restauration : un gouvernement qui fait le choix de supprimer le repas à 1 euro pour tou·te·s



+22,35 % : c'est l'augmentation du coût de la restauration pour les non-boursier·ère·s

+ 276 € : c'est ce que vont payer les non-boursier·ère·s en plus que les boursier·ère·s

Avec la crise sanitaire, l'accès à l'alimentation pour les étudiant·e·s est un sujet majeur et de nombreuses organisations dont l'UNEF ont dû organiser des distributions alimentaires pour pallier aux défaillances des politiques publiques et éviter à ce que des milliers d'étudiant·e·s ne meurent de faim.

Malgré cet état de fait, les mesures prises par le gouvernement n'ont pas été à la hauteur. Après les mobilisations étudiantes de janvier afin de dénoncer nos conditions de vie et d'études, le repas universitaire à 1 euro a été étendu à l'ensemble des étudiant·e·s après avoir été mis en place pour les seul·e·s boursier·ère·s à la rentrée 2020. Cette mesure, si elle a pu aider un certain nombre d'étudiant·e·s à se nourrir pendant plusieurs mois, n'a eu en réalité qu'un effet relatif sur la lutte contre la précarité alimentaire. Début juillet, on dénombrait environ 11 millions de repas à 1 euro servis dans les CROUS¹⁶, ce qui correspond à une moyenne de **0,79 repas par étudiant·e par mois** entre Février et Juin. Cette mesure, présentée par le gouvernement comme "la mesure phare" de lutte contre la précarité étudiante n'a donc eu qu'un effet relatif puisqu'elle n'a même pas permis de servir 1 repas à 1 euro par étudiant·e chaque mois.

Cependant, elle a constitué une bouée de secours non négligeable pour de nombreux·ses étudiant·e·s qui peinent à se nourrir. En avril, le Ministère de l'Enseignement Supérieur vantait l'efficacité de la mesure : "La mise en place du

repas à 1 euro pour tous les étudiants a ainsi permis de dépasser en mars 2021 (3,2 millions) le nombre de repas servis en septembre 2020 (3,1 millions). Cette augmentation, alors que les étudiants ne sont pas encore de retour à temps plein sur les campus en raison de la situation sanitaire, est la preuve du succès et de la pertinence de cette mesure"¹⁷. Néanmoins, malgré "la preuve du succès et de la pertinence" du repas à 1 euro pour tou·te·s les étudiant·e·s, le choix a été fait par le gouvernement de retirer cette mesure à la rentrée 2021 et de la réserver aux seul·e·s boursier·ère·s.

Depuis le début du quinquennat, le gouvernement se borne à restreindre la question de la précarité étudiante aux seul·e·s étudiant·e·s boursier·ère·s malgré les multiples interpellations de l'UNEF pour expliquer le contraire et l'illustration flagrante apportée par la crise sanitaire et sociale d'une précarité structurelle qui touche l'ensemble des étudiant·e·s. Bien que le repas à 1 euro ne soit pas une mesure structurelle et que son efficacité soit relative, il s'agit de la seule aide dont les étudiant·e·s non-boursier·ère·s ont pu bénéficier depuis le début du quinquennat. Si nous espérons tou·te·s un recul de l'épidémie pour la rentrée, la situation actuelle nous montre bien que la crise sanitaire n'est pas encore finie et surtout, la précarité, quant à elle, n'a fait que se renforcer et va continuer à toucher des millions de jeunes en formations, mais il s'agit là d'une donnée que le gouvernement ne semble pas vouloir prendre en compte.

¹⁶Chiffres annoncés par Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le 9 juillet 2021 lors de sa conférence de presse concernant le plan #MaRentrée2022.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid159168/-marentree2021-discours-de-frederique-vidal.html>

¹⁷Communiqué de presse du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 13 avril 2021.

[https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid158130/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid158130/5-5-millions-de-repas-a-1-euro-servis-par-les-crous-depuis-fin-janvier-2021.html](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid158130/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid158130/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid158130/5-5-millions-de-repas-a-1-euro-servis-par-les-crous-depuis-fin-janvier-2021.html)

4 | Les villes qui cumulent hausse des transports et hausse des loyers

Malgré un effort assez conséquent de plusieurs collectivités locales pour diminuer le coût de la vie étudiante, cette année quatre villes en région cumulent hausse des loyers et hausse des transports, il s'agit d'Orléans, de Poitiers, de Clermont-Ferrand et de Toulouse dont les évolutions sont répertoriées sur le tableau ci-dessous.

Ville	Loyer mensuel 2020	Loyer mensuel 2021	Evolution loyers	Transports annuels 2020	Transports annuels 2021	Evolution transports	Evolution loyers + transports
Orléans	411,00€	426,00€	3,65%	186,00€	189,00€	1,61%	3,02%
Poitiers	347,00€	356,00€	2,59%	199,90€	200,00€	0,05%	1,66%
Toulouse	481,00€	488,00€	1,46%	102,00€	108,00€	5,88%	2,23%
Clermont-Ferrand	383,00€	392,00€	2,35%	246,00€	261,60€	6,34%	3,91%

5 | Le gel des frais obligatoires



- **Frais d'inscription:** **170€** en licence, **243€** en master, **380€** en doctorat

- **CVEC** (Cotisation Vie Étudiante et de Campus): **92 €** quelque soit le cycle

Pour l'année à venir, les frais obligatoires (frais d'inscription et CVEC) demeurent identiques. Si l'UNEF dénonce l'indexation des frais obligatoires sur l'inflation maintenant inscrit dans la loi, nous saluons le gel appliqué encore une fois cette année. Cependant, nous restons vigilants quant à d'éventuels effets de rattrapages.

L'UNEF dénonce toutefois le fait que les doctorant·e·s doivent continuer à payer des frais d'inscriptions alors que ces dernier·ère·s n'ont pas accès aux bourses sur critères sociaux et qu'ils·elles font partie du personnel des établissements. Le double statut des doctorant·e·s entre étudiant·e·s et personnels des établissements doit être clarifié puisque ces dernier·ère·s se retrouvent à payer des frais d'inscription alors qu'ils·elles travaillent pour les établissements : il est inadmissible que les jeunes chercheur·euse·s aient à financer leur emploi.

V / Des profils d'étudiant·e·s particulièrement touché·e·s par la précarité

1 | Les étudiantes et assigné·e·s : un coût de la vie toujours plus important que pour les étudiants et assigné·e·s



540,36 € : Différence coût de la vie entre les étudiantes et les étudiants assigné·e·s en 2021

+ 6,51 € : Evolution de la différence du coût de la vie entre les étudiantes et les étudiants assigné·e·s entre 2020 et 2021

Depuis maintenant 3 ans, l'UNEF calcule le coût de la vie différencié entre les étudiantes et les étudiants. Entre la "taxe rose" et des dépenses supplémentaires souvent peu ou pas prises en charge, les femmes et assigné·e·s qui étudient dans l'Enseignement Supérieur doivent subir un coût de la vie bien plus important que celui de leurs homologues masculins et assigné·e·s. Cette année encore, le coût de la vie pour les étudiantes augmente davantage que celui pour les étudiants et l'écart se creuse de 6,51 € par rapport à 2020 pour s'établir au total à 540,63 € sur l'année.

Cette année encore, le coût de la vie pour les étudiantes augmente davantage que celui pour les étudiants et l'écart se creuse de 6,51 € par rapport à 2020 pour s'établir au total à 540,63 € sur l'année.

	2020		2021	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Mensuel	80,60€	36,09€	81,99€	36,94€
Annuel	967,23€	433,11€	983,86€	443,22€
Différence	534,12€		540,63€	

Malgré l'interpellation de l'UNEF depuis plusieurs années, pratiquement aucune mesure pour juguler cet écart qui pèse dans le portefeuille des étudiantes n'ont été mises en place. Le ministère de l'Enseignement Supérieur a néanmoins annoncé la mise en place de distributeurs de protections périodiques gratuites sur les campus à l'échelle nationale, après des années de batailles de l'UNEF et de victoires locales qui ont précédé cette annonce telles que dans les résidences du CROUS de Lorraine ou à Sorbonne-Université.

Ainsi, comme l'illustrent ces chiffres, il y a encore beaucoup de travail pour garantir l'égalité femmes / hommes dans l'enseignement supérieur, notamment au regard des différences de dépenses importantes sur certains postes. Si certaines de ces dépenses sont liées à la "taxe rose" appliquée pour un grand nombre de biens de consommation, les étudiantes subissent également le manque de politiques publiques dans l'Enseignement Supérieur, que ce soit par exemple avec la très relative mise en application des dispositifs de distributions de protections périodiques gratuites sur les campus ou par le manque de professionnels dans les services de santé universitaires. Alors

que la proportion de femmes dans l'Enseignement Supérieur est supérieure à la proportion d'hommes, il est toujours difficile de faire entendre la question de la précarité supplémentaire que subissent les étudiantes et d'obtenir des politiques publiques capables d'y répondre concrètement et non pas seulement par des effets de communication.

Méthodologie

Afin de définir une différence du coût de la vie, nous avons pris en compte des postes de dépenses dont le montant diffère en fonction du genre : protections périodiques, vêtements et sous-vêtements, coiffure, épilation/rasage et dépenses médicales. Attention ! : la méthodologie de calcul de la différence du coût de la vie entre les étudiantes et les étudiants n'est pas la même que celle de l'évolution globale du coût de la vie, il est donc inutile de comparer les chiffres entre eux.

2 | Les étudiant·e·s étranger·ère·s : un public d'étudiant·e·s déjà précaire que le gouvernement précarise d'autant plus



2 600 € : c'est ce que payent les étudiant·e·s étranger·ère·s en plus par rapport aux étudiant·e·s européen·ne·s pour leur inscription en Licence

3 527 € : c'est ce que payent les étudiant·e·s étranger·ère·s en plus par rapport aux étudiant·e·s européen·ne·s pour leur inscription en Master

Le coût de la vie pour les étudiant·e·s extra-communautaire a explosé depuis la mise en place du plan "Bienvenue en France" qui a fait passer les frais d'inscription à 2770 euros en licence et 3770 euros en master.

Cette réforme participe à précariser encore plus ces étudiant·e·s qui subissent déjà une précarité administrative au vu de la complexité des démarches demandées et du manque d'accompagnement.

A la suite des mobilisations contre le plan "Bienvenue en France", une grande partie des universités ont soumis au vote, notamment sous l'action des sections locales de l'UNEF, l'exonération des frais d'inscriptions, de manière

à ce que chaque étudiant·e paie les mêmes droits d'inscription et ce indépendamment de leur nationalité.

Or depuis la mise en place de cette mesure en 2019, on constate que ce système d'exonération reste précaire et ne règle pas le problème des frais différenciés sur le long terme étant donné que de plus en plus d'établissements renonce à l'exonération et appliquent les frais différenciés et donc on se retrouve nécessairement avec une augmentation du coût de la vie pour de plus en plus d'étudiant·e non-is·u·e·s de l'Union Européenne.

VI/ Un système d'aides sociales insuffisant : réformer les bourses est une question de survie !



230 € par mois : c'est la différence d'argent que perçoivent les étudiant·e·s enfants de cadres par rapports aux étudiant·e·s enfants d'ouvrier·ère·s

1 étudiant·e sur 2 travaille en parallèle de ses études

74,47 % : c'est la proportion d'étudiant·e·s non-boursier·ère·s

+ de 1/3 boursier·ère ne perçoit que 104,2 € par mois

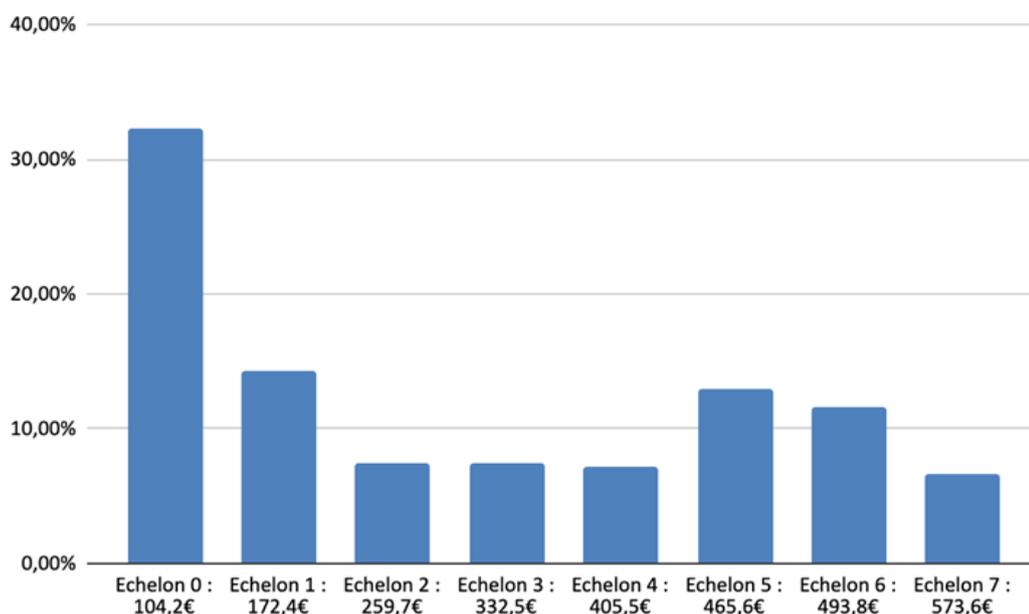
4,94 % : c'est la proportion d'étudiant·e·s qui ont perçu une aide d'urgence annuelle en 2020

1 | La crise sanitaire : une explosion de la précarité étudiante révélatrice de l'inadéquation du système de bourse

Le recours médiatisé des étudiant·e·s aux distributions alimentaires illustre parfois à lui seul l'inadéquation du système d'aides sociales dans l'Enseignement Supérieur avec la réalité que vivent les étudiant·e·s.

Cependant, derrière ces images, ce sont aussi les chiffres qui parlent. Aujourd'hui, ce sont seulement 25,53% des étudiant·e·s qui ont accès au système de bourses sur critères sociaux délivrés par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

De plus, parmi les étudiant·e·s boursier·ère·s, un tiers bénéficie de l'échelon minimal de bourses, soit 104,2 € par mois et plus de la moitié des boursier·ère·s touchent moins de 259,7 € par mois. Ainsi, sur les quelques 700 000 étudiant·e·s boursier·ère·s, une grande partie est bloquée dans les échelons inférieurs du système de bourses comme l'illustre le graphique ci-dessous.



Par ailleurs, même lorsqu'un-e étudiant-e est échelon 7, le montant de la bourse reste largement inférieur au seuil de pauvreté et donc largement insuffisant pour vivre (c'est par exemple à peine supérieur au loyer étudiant moyen suscité).

Par-delà la concentration des boursier-ère-s dans les échelons inférieurs, ce sont également les aides d'urgences qui illustrent l'inadéquation du système de bourse avec la réalité des conditions de vie des étudiant-e-s. Ce système d'aides d'urgence mis en place par les CROUS - dont le montant global a été doublé par le gouvernement fin 2020 suite à la médiatisation de la précarité étudiante - a plus que jamais été sollicité en cette année de crise sociale.

Nous comptabilisons ici les aides d'urgences annuelles et non pas les aides d'urgences ponctuelles ; en effet, ces dernières, si elles illustrent

une certaine défaillance de notre système de bourses, existent pour pallier à une détresse financière à un instant particulier de l'année universitaire, tandis que les aides annuelles sont versées sur les dix mois de l'année universitaire et viennent se placer en complément ou en substitution des bourses dans les situations où l'étudiant-e ne se voit pas octroyer suffisamment d'aides sociales pour vivre où qu'il-elles n'a pas accès aux bourses alors qu'il-elle en a besoin. En ce sens, les aides d'urgences annuelles illustrent d'autant plus les défaillances du système de bourses qui est inadapté à la réalité sociale des étudiant-e-s.

Aides d'urgences annuelles									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre bénéficiaires	34 098	36 685	39 691	42 976	43 111	41 552	44 262	54 639	137 597
Nombre d'aides	50 581	57 056	61 763	69 843	70 470	77 842	79 239	88 799	187 416
Dépense globale	12 300 000 €	15 343 000 €	17 751 000 €	19 433 000 €	20 231 000 €	20 842 967 €	22 000 000 €	28 540 000 €	52 820 000 €
Proportion étudiant-e-s bénéficiaires	1,43%	1,50%	1,61%	1,68%	1,69%	1,58%	1,65%	2,00%	4,94%

L'explosion des aides d'urgences annuelles en 2020 et sa forte augmentation en 2019 s'expliquent par la crise sociale que viennent de traverser les étudiant-e-s ; néanmoins, cette crise sociale a mis en évidence l'inadéquation du système de bourses dans l'Enseignement Supérieur avec la réalité sociale des étudiant-e-s notamment en raison de montants trop faibles

et de critères trop restrictifs. La sollicitation des aides d'urgence importante par les étudiant-e-s s'expliquent notamment par l'affaiblissement, voire la disparition, des deux autres sources principales de revenus : le salariat, avec la fermeture de nombreux établissements, et les aides familiales, avec la précarisation d'un grand nombre de foyers.

2 | Des ressources qui reposent essentiellement sur le salariat et la dépendance familiale : un vecteur de reproduction sociale dans l'enseignement supérieur

Lorsque l'on est étudiant·e, les ressources proviennent essentiellement de trois sources :

- le système d'aides sociales ;
- les aides familiales ;
- le salariat.

Face à un système d'aides sociales dans l'Enseignement Supérieur insuffisant, infantilisant et inadapté à la réalité sociale du milieu étudiant, les étudiant·e·s doivent alors se tourner vers les aides familiales et le salariat.

Cependant, ces sources de revenus sont précaires, elles renforcent la reproduction sociale, empêchent l'émancipation et, en certes périodes de crise, il a été démontré toute la précarité dans l'obtention de ressources financières sur lequel repose notre système. Cela se démontre également dans le ressenti des étudiant·e·s puisque, **avant la crise sanitaire, 26% d'entre eux-elles estimaient, malgré le salariat, les aides familiales et le système d'aides sociales, ne pas avoir assez d'argent pour couvrir leurs besoins mensuels**¹⁸.

2.1. Les aides familiales : vecteur de reproduction sociale et frein à l'émancipation

Il semble acquis dans notre société, dont le système social repose par ailleurs presque entièrement sur la familiarisation¹⁹, que les parents aident les étudiant·e·s à financer leurs études, voire qu'ils constituent leur principale source de financement. Cependant, ce mode de financement tend à renforcer considérablement la reproduction sociale dans l'Enseignement Supérieur.

Ainsi, 96% des étudiant·e·s enfants de cadres et de professions libérales perçoivent une aide familiale d'un montant moyen de 450€ par mois

contre 83% des étudiant·e·s enfants d'ouvriers pour un montant moyen de 220€ par mois²⁰. L'origine sociale influence donc fortement tant sur la perception d'une aide familiale que sur son montant. En globalité, les aides familiales représentent environ 42% des ressources des étudiant·e·s²¹. Il semble donc évident que le poids des aides familiales et la diversité de leur montant en fonction de l'origine sociale jouent un rôle déterminant dans les conditions de vie - et donc les chances de réussir ses études - des étudiant·e·s.

¹⁸Observatoire National de la Vie Etudiante (OVE), Repères 2020.

¹⁹Un système qui repose sur la familiarisation considère les individus comme étant inclus dans une famille qui doit assumer les dépenses de cet individu. Ce système tend à faire de la famille le premier vecteur d'aides financières en cas de difficultés et conçoit le système d'aides sociales comme un palliatif aux défaillances et au manque de ressource individuel des familles. Cependant, ce système tend à rendre l'individu entièrement dépendant des personnes de sa famille qui perçoivent des revenus, et d'autant plus celles qui perçoivent des revenus importants, et empêche l'émancipation.

²⁰Avis du COJ (Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse) sur le RUA (Revenu Universel d'Activité).

²¹Observatoire National de la Vie Etudiante (OVE), Repères 2020.

2.2. Le salariat étudiant : 1 étudiant·e sur deux obligé·e-s de se salarier en parallèle de ses études

En moyenne, les revenus d'une activité professionnelle représentent 25% des ressources des étudiant·e-s²². Pour les étudiant·e-s salarié·e-s, la moyenne de revenus professionnels représente 728 € par mois²³. Le salariat représente donc un poids important dans les revenus des étudiant·e-s mais il constitue aussi et surtout un frein pour les études. En effet, 32% des étudiant·e-s qui exercent une activité concurrente à leurs études estiment qu'elle a un impact négatif sur ces dernières²⁴.

Les emplois occupés par les étudiant·e-s se concentrent dans les professions suivantes :

Type d'emploi	Proportion
Garde d'enfants	18%
Vendeur ou caissier	17%
Soutien scolaire	13%
Hôtellerie / restauration	14%
Animateur·rice	8,00%
Administratif divers	7,00%
Autres	23%

Chiffres d'après la dernière enquête de l'OVE (réalisée avant la crise sanitaire).

Au vu des emplois occupés, il est aisé de comprendre en quoi la crise sanitaire a fortement affecté le salariat étudiant et a donc fait exploser la précarité étudiante et le recours aux distributions alimentaires. Les emplois occupés par les étudiant·e-s sont essentiellement alimentaires et pour certain·e-s, ils représentent une part hebdomadaire de travail plus importante que leurs études : en effet, pour 13,5% des étudiant·e-s salarié·e-s, il s'agit de plus de 27h par semaine passées dans un emploi sans lien avec leurs études²⁵!

Le seul levier pour agir efficacement contre la précarité sont donc les aides sociales étudiantes. L'UNEF demande depuis des années une réforme des bourses. À l'approche de la dernière rentrée du quinquennat et alors qu'aucune réforme n'est prévue pour la rentrée, il en va de la survie des étudiant·e-s, du maintien des jeunes issu·e-s des classes populaires, de cesser les fausses promesses et d'agir.

²² ²³ ²⁴ Observatoire National de la Vie Etudiante (OVE), Repères 2020

²⁵ Observatoire National de la Vie Etudiante (OVE), enquête de 2016

VII / Les revendications de l'UNEF

1 | Vers une réforme des bourses efficaces

En 2021, seul·e·s 25,53% des étudiant·e·s sont boursier·ère·s sur critères sociaux ; ces aides délivrées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche excluent donc 3 étudiant·e·s sur 4. Parmi les boursier·ère·s, un tiers ne perçoit que 104,2 € par mois et plus de la moitié perçoivent moins de 259,7 € par mois.

La réussite dans l'enseignement supérieur est aussi une question de ressources financières et le système des bourses de l'enseignement supérieur ne correspond pas à la réalité sociale du milieu étudiant. Cette inadaptation de notre système des bourses à la réalité sociale des étudiant·e·s conduit au salariat ou à la dépendance familiale, deux facteurs d'inégalités sociales et de reproduction socio-économiques dans l'Enseignement Supérieur. Un système d'aides sociales plus adapté permettrait de lutter contre ces inégalités et permettre de tendre davantage vers l'objectif fixé de 60% d'une classe d'âge diplômée du supérieur en 2025. **Avec une réussite en troisième année de Licence 114,5% plus importantes pour les étudiant·e·s boursier·ère·s que pour les étudiant·e·s non boursier·ère·s²⁶**, il apparaît clairement que les aides financières jouent un rôle clef dans la réussite universitaire et dans la lutte contre les inégalités socio-économiques.

En l'absence d'un système social efficace à destination des étudiant·e·s, nombreux·euses sont celles et ceux qui dépendent de facto du

financement de leurs études par les parents ou sont obligé·e·s de se salarier. Ainsi, d'après le COJ 96% des étudiant·e·s qui sont enfants de cadres et de professions libérales perçoivent une aide familiale d'un montant moyen de 450 euros par mois contre 83% des enfants d'ouvrier·ère·s pour un montant moyen de 220 euros par mois²⁷. Les disparités socio-économiques se remarquent également dans l'accès aux soins, les étudiant·e·s décohabitante·s étant très touché·e·s par le renoncement aux soins et la fin du régime étudiant de sécurité sociale a entraîné une chute dans l'accès aux compléments santé des étudiant·e·s, celles et ceux étant issus des familles n'ayant pas de complémentaire santé, donc les familles les plus précaires, se retrouvent donc en situation de précarité dans l'accès au soins. Avec la fin du régime étudiante étudiant de sécurité sociale, le niveau de couverture par une complémentaire santé est passé de 85% à 69% entre 2017 et 2018²⁸.

Les étudiant·e·s étranger·ère·s sont également exclu·e·s de fait du système des bourses sur critères sociaux en raison de leur nationalité alors qu'ils·elles font partie de la catégorie d'étudiant·e·s les plus précaires ; là encore ceci est lié au fait que le système des aides sociales est fondée sur la considération des jeunes comme étant des ayant-droits rattaché·e·s à leur famille et non pas comme des individus en soit.

²⁶Prévisions pour les étudiant·e·s inscrit·e·s en L3, source : DGESIP/DGRI, 2019

²⁷Avis du COJ (Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse) sur le RUA (Revenu Universel d'Activité).

²⁸Fédération Nationale Indépendante des Mutuelles.

➔ Afin de lutter immédiatement et concrètement contre la **précarité étudiante**, l'UNEF revendique une réforme des bourses visant à quatre objectifs principaux :



+100 €



- Augmenter de 100 € par mois et par échelon des bourses ;
- Augmenter de 100 000 le nombre de boursier·ère·s ;
- L'intégration des étudiant·e·s étranger·ère·s dans les bourses sur critères sociaux ;
- La mise en place d'un complément de bourses pour les étudiant·e·s des DROM à hauteur de 100 euros par mois et par échelon ;

2 | L'allocation d'autonomie, un choix politique pour faire reculer la reproduction sociale et démocratiser l'enseignement supérieur

2.1. Repenser les objectifs politiques du système d'aides sociales dans l'Enseignement Supérieur

"Il existe un lien de corrélation fort entre la pauvreté des jeunes français et l'actuelle crise de confiance envers les institutions" ²⁹

Le système des aides sociales étudiantes en France repose entièrement sur la familiarisation. Cette perspective paternaliste ne considère pas les jeunes comme des sujets de droits, mais comme des ayant-droits rattaché·e·s à leurs parents.

C'est ce qui explique notamment que sur la dizaine de minima sociaux existant, peu sont accessibles aux jeunes (ex : RSA). Le statut de la sécurité sociale est aussi celui d'un ayant-droit et les bourses sur critères sociaux sont pensées pour soulager les familles d'une partie du poids financier des études supérieures et non pas comme un moyen d'accéder à l'autonomie, comme l'illustre le fait qu'elles soient calculées selon les revenus des parents.

Par ailleurs, elles sont souvent calculées selon les revenus des parents des années n-1 ou n-2, rendant ainsi les étudiant·e·s très vulnérables aux changements économiques de leurs parents (chômage, divorce, etc.). De part une vision des aides sociales qui tend à réduire les dépenses des parents, le système actuel infantilise la jeunesse, et cette non-reconnaissance de la jeunesse nuit à l'accès à l'autonomie.

Face à cela, les réponses des pouvoirs publics ne sont pas à la hauteur. Chaque problématique de précarité est traitée isolément, entraînant une multiplication et une complexification des aides sociales à destination des jeunes et des étudiant·e·s.

²⁹Avis du COJ (Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse) sur le RUA (Revenu Universel d'Activité).

De plus, l'absence de statut social des jeunes et les politiques paternalistes rattachant systématiquement les jeunes à leur parents constituent de sérieux freins dans l'accession à l'autonomie.

Les différents dispositifs existants sont minés par des logiques de "stop'n go" et dépendent fortement des aléas politiques et budgétaires des gouvernements successifs. Le manque de vision d'ensemble de la précarité étudiante ne permet pas la création d'un système d'aides sociales efficaces.

L'ONPES³⁰ souligne par ailleurs l'importance d'une stratégie globale dans la lutte contre la pauvreté, stratégie qui engloberait les aspects économiques et sociaux.

Concrètement, cela correspond au fait de :

- Réaliser sa propre déclaration fiscale ;
- Supprimer la demi-part fiscale de la déclaration fiscale des parents ;
- Se fonder **uniquement sur les ressources individuelles des jeunes** sans tenir compte des ressources de leur famille.

La stabilité des parcours des jeunes ne peut être garantie sans la stabilité des acteurs et des institutions qui les accompagnent, cela nécessite donc d'avoir une vision globale de la lutte contre la précarité et sortir des dispositifs suivant des logiques "stop'n go" qui nous sont fortement préjudiciables car cela entraîne une complexification du système des aides sociales et accentuent donc le non-recours aux droits.

2.2. Une allocation d'autonomie pour chaque jeune en formation, sans condition de ressources

L'indépendance financière, si elle ne suffit pas à l'accès à l'autonomie, y contribue largement. En effet, sans argent les étudiant·e·s dépendent soit du salariat soit des aides familiales. Cet état de fait renforce la reproduction sociale, développe la précarité et empêche de pouvoir ac-

Le système des aides sociales à destination des étudiant·e·s ne permettant pas de lutter efficacement contre la précarité étudiante, il est nécessaire de le réformer.

Cela passe par la prise en compte de la nécessité de créer un statut social des jeunes en formation afin de faire des jeunes en général et des étudiant·e·s en particulier des sujets de droit à part entière et non plus des ayant-droits rattaché·e·s à leur famille. Ainsi, tout·e jeune à partir de 18 ans doit être considéré·e comme indépendant·e de sa famille.

Afin de lutter contre les inégalités fondées sur l'origine socio-économique des étudiant·e·s et pour garantir l'accès à l'autonomie de tou·te·s, il est nécessaire **de mettre en place une allocation d'autonomie accessible à tou·te·s les étudiant·e·s sans condition de ressources d'un montant mensuel équivalent au seuil de pauvreté.**

céder à l'autonomie. L'allocation d'autonomie est donc un outil indispensable pour viser au libre et égal accès de tou·te·s à l'Enseignement Supérieur. La présidente de l'UNEF y revenait par ailleurs il y a quelques mois dans une [tribune publiée dans Libération](#).

³⁰ONPES : Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale.

Cette allocation d'autonomie doit être :

- Pour tou·te·s, car chaque jeune en formation ou en insertion y aura droit ;
- Calculée en fonction de la situation propre de l'étudiant·e et non celle de ses parents ;
- D'un montant de 900 euros par mois pour qu'aucun·e jeune ne soit obligé·e de se salarier pour financer ses études car elle permettra à de nouvelles catégories sociales d'accéder à l'enseignement supérieur et d'y réussir.

Certains pays scandinaves se rapprochent du modèle de l'allocation d'autonomie portée par l'UNEF (exemple du Danemark).

Ce doit être une allocation et non un prêt !

En France, dans un contexte de chômage de masse et désormais de crise économique, les prêts étudiants constituent un risque lourd porté par les jeunes. Cela renvoie à l'opposition entre endettement individuel et protection collective où le droit à l'autonomie supportée

par solidarité nationale. L'allocation d'autonomie doit être un droit pour chaque jeune en formation et non pas un prêt bancaire garanti par l'Etat.

L'allocation d'autonomie est le seul moyen de permettre la démocratisation du système et l'accès à l'autonomie. La fin de la référence à la famille et de la familiarisation des aides sociales est donc indispensable.

3 | Pour la mise en place d'un statut social de la jeunesse en formation

L'UNEF, en tant qu'organisation syndicale étudiante, est convaincue que la transformation sociale passe par la transformation en profondeur de notre système éducatif afin de permettre au plus grand nombre de jeunes d'accéder au plus haut niveau de qualification. Cela passe par l'accès de tou·te·s à l'enseignement supérieur compris dans son acception large, ainsi que par la réussite des jeunes travailleur·euse·s en formation.

Or aujourd'hui la reproduction sociale est très forte : selon la situation sociale de chacun·e, l'origine de la famille, ou le capital culturel, on n'accède et ne réussit pas de la même manière à l'université.

En France, **12,3% des étudiant·e·s inscrit·e·s en Licence sont enfants d'ouvrier·ère·s contre 4,7% en doctorat** (25% d'ouvrier·ère·s dans la société)³¹. Les étudiant·e·s salarié·e·s subissent **un taux d'échec de 40% supérieur** à ceux qui n'ont pas besoin de travailler pour financer leurs études.

Si l'allocation d'autonomie développée plus haut permet de répondre à l'enjeu financier, cet élément ne saurait se suffire à lui-même. Être étudiant c'est être coincé entre deux réalités sociales : celle de la vie adulte puisque nous sommes majeurs tout en ne possédant pas nos propres revenus et en étant sans cesse ramener à nos parents dans le calcul de nos aides sociales.

Afin de lutter contre la reproduction sociale et viser à l'émancipation du plus grand nombre, il est nécessaire de garantir un statut social aux jeunes en formation, ce qui est d'autant plus important en cette période de crise économique où les jeunes sont les premier·ère·s à en subir les conséquences désastreuses.

Accorder un statut social aux jeunes en formation, c'est reconnaître leur place dans la société comme travailleur·euse·s en formation et leur permettre de préparer leur avenir et celui de l'ensemble de la société

³¹Source : *Repères et références statistiques 2011*

. A ce statut, sont rattachés des droits :



Une allocation d'autonomie.

- **Etape 1 : réforme des bourses pour la rentrée 2021**
- Etape 1bis : lancement de concertation pour la mise en place d'une allocation d'autonomie
- Etape 2 : mise en place d'une allocation d'autonomie pour la rentrée 2023 budgétée dans le PLF 2023 et mise en œuvre progressivement.

Une politique ambitieuse du logement étudiant

- La généralisation de l'encadrement des loyers à l'ensemble des villes universitaires
- L'abandon de la réforme des APL, une augmentation des montants et une meilleure critérisation géographique en fonction du coût des logements dans les différents territoires
- La construction massive de résidences étudiantes gérées par les CROUS.



La fin de la différenciation des étudiant·e·s en fonction de leur nationalité



- La fin du critère de nationalité dans le système des bourses de l'enseignement supérieur ainsi que dans le système des aides d'urgences ;
- L'abrogation des frais d'inscription différenciés ;
- La fin des conditions minimales de ressources pour l'obtention où le renouvellement des titres de séjour.

Une augmentation du budget des CROUS, seuls services publics dédiés à la lutte contre la précarité étudiante



La gratuité des transports en commun pour l'ensemble des jeunes et des étudiant·e·s

Une protection sociale pour les jeunes diplômé·e·s

L'insertion professionnelle des jeunes diplômé·e·s est de plus en plus difficile, l'âge moyen du premier emploi stable se situe aux alentours de 28 ans et la crise économique plonge les jeunes dans le chômage.

L'UNEF revendique ainsi :

- Le retour de l'Aide à la Recherche du Premier Emploi (ARPE) supprimée par le gouvernement en 2019, et son extension sur 8 mois en raison de l'inflation du chômage des jeunes ainsi que son accès aux non-boursier·ère·s;
- Cette aide doit s'accompagner d'un accompagnement social à la recherche d'emploi par le biais d'un dispositif mettant en lien les CROUS (versant l'ARPE), les universités (d'où viennent les étudiant·e·s) et Pôle Emploi. Cela permettrait d'affaiblir le sentiment de rupture entre la fin des études et la recherche d'emploi.
- L'accès aux RSA aux moins de 25 ans, mesure qui fait consensus dans les organisations de défense des droits des jeunes mais que le gouvernement se refuse à mettre en place.



La mise en place d'un véritable service public de santé pour les étudiant·e·s

- La mise en place d'un véritable plan pour la santé mentale des étudiant·e·s
- Le remboursement intégral de la contraception par la sécurité sociale pour les étudiant·e·s ;
- L'augmentation des moyens et du nombre de praticien·ne·s dans les services de santé universitaires.

Qu'est ce que l'UNEF ?

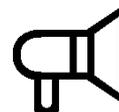
L'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF) est le principal syndicat étudiant français. Présent dans la plupart des villes universitaires, l'UNEF s'investit pour les conditions de vie et d'études des étudiant·e·s de l'enseignement supérieur. Organisation indépendante des syndicats professionnels et des mouvements politiques, réunissant les étudiant·e·s de toutes les villes et toutes les filières, l'UNEF s'organise en sections locales pour défendre au mieux les intérêts matériels et moraux des étudiant·e·s sur chaque territoire.

Informer



Être étudiant·e est synonyme de difficulté quotidienne. Par son activité, l'UNEF permet à ses adhérent·e·s de se former sur le système universitaire. L'UNEF informe également les étudiant·e·s de leurs droits : accès aux aides sociales, droits durant les études et les examens, procédures administratives pour les étudiant·e·s étranger·ère·s, droit à la poursuite d'études, etc.

Défendre les droits des étudiant·e·s



La présence quotidienne sur les campus font de l'UNEF l'unique syndicat étudiant militant activement pour l'amélioration de nos droits. Problèmes de logement, de bourse ou encore d'examen, la vocation première du syndicat est d'accompagner les étudiant·e·s dans leurs difficultés face aux universités et aux administrations.

L'UNEF milite également pour améliorer les conditions de vie et d'études et étudiant·e·s par la mise en place de politiques publiques. Pour se faire, l'UNEF interpelle les pouvoirs publics : gouvernement, collectivités territoriales, CROUS et établissements de l'enseignement supérieur. A titre d'exemple, sur l'année universitaire 2020-2021, l'UNEF a mener une bataille judiciaire sur la question du contrôle continu pour les étudiant·e·s en BTS ainsi que contre la réforme PASS / LAS afin de garantir une égalité d'accès aux études et aux examens pour tou·te·s. Pour lutter contre la précarité étudiante, l'UNEF s'est également mobilisée pour le restaurant universitaire à 1 euro pour tou·te·s ainsi que contre sa suppression ou encore pour que des aides financières supplémentaires soient versées aux étudiant·e·s dans le besoin.

Organiser la solidarité



L'UNEF cherche à créer un écosystème solidaire sur les campus via notamment la mise en place de permanences syndicales pour répondre aux questions des étudiant·e·s, un travail régulier avec les associations afin de dynamiser les campus universitaires ou encore via l'organisation de bourses aux livres à la rentrée. En cette année 2020-2021, l'UNEF a par exemple été particulièrement mobilisée sur l'organisation de distributions alimentaires pour les étudiant·e·s en situation de précarité.

**REJOINS LA FORCE
DU COLLECTIF !**

Notre partenaire :

LOCService.fr

Location & Colocation
entre particuliers

Spécialiste de la location et de la colocation entre particuliers, LocService créé il y a près de 20 ans le concept de mise en relation inversée. Avec LocService.fr, aucun frais d'agence, le locataire ou colocataire renseigne sa demande de location et ce sont les propriétaires particuliers qui le recontactent directement. LocService.fr permet ainsi de louer rapidement appartements, maisons, studios, chambres, meublés ou colocations. Le site, qui compte près de 1,8 million d'utilisateurs particuliers à son actif et 94 % d'avis favorables, a été classé en 2020 pour la troisième fois dans le top 500 des « Champions de la Croissance » réalisé par Les Echos.

Twitter : @LocService_fr

Annexe : tableau de calcul d'évolution du coût de la vie

La situation	Etudiant-e non boursier-ère cohabitant IDF		Etudiant-e non boursier-ère décohabitant en Province		Etudiant-e boursier-ère échelon 5 en CU en IDF		Etudiant-e boursier-ère échelon 0bis décohabitant en province	
	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022
Frais d'inscription	170,00€	170,00€	170,00€	170,00€				
CVEC	92,00€	92,00€	92,00€	92,00€				
Contribution audiovisuelle publique			138,00€	138,00€	138,00€	138,00€	138,00€	138,00€
restauration	258,00€	396,00€	258,00€	396,00€	120,00€	120,00€	120,00€	120,00€
Electricité			270,67€	279,05€			270,67€	279,05€
Assurance habitation			123,02€	135,27€	153,14€	168,75€	123,02€	135,27€
Téléphone	299,88€	297,64€	299,88€	297,64€	299,88€	297,64€	299,88€	297,64€
frais bancaires	118,80€	120,24€	118,80€	120,24€	118,80€	120,24€	118,80€	120,24€
Internet			275,88€	292,91€			275,88€	292,91€
services médicaux	54,33€	54,96€	54,33€	54,96€	54,33€	54,96€	54,33€	54,96€
Mutuelle	307,20€	307,20€	307,20€	307,20€	307,20€	307,20€	307,20€	307,20€
COVID 19 Masques	230,40€	224,38€	230,40€	224,38€	230,40€	224,38€	230,40€	224,38€
Alimentation	2 175,15 €	2 168,78 €	3 018,03 €	3 009,18 €	3 018,03 €	3 009,18 €	3 018,03 €	3 009,18 €
Produits d'hygiène & entretien	194,36€	195,11€	275,07€	275,85€	275,07€	275,85€	275,07€	275,85€
Habillement	516,39€	531,21€	516,39€	531,21€	516,39€	531,21€	516,39€	531,21€
Livres	284,70€	287,80€	284,70€	287,80€	284,70€	287,80€	284,70€	287,80€
Loisirs	616,80€	621,14€	616,80€	621,14€	616,80€	621,14€	616,80€	621,14€
Transport (manque quelques tarifs)	350,00€	350,00€	230,15€	228,71€	350,00€	350,00€	225,59€	203,27€
Logement			5 764,37 €	5 840,51 €	4 902,75 €	4 922,31 €	5 764,37 €	5 840,51 €
Les ressources totales annuelles								
Aides au logement annuelles	0€	0€	2 082 €	2 088 €	2 742 €	2 412 €	2 478 €	2 328 €
Bourse annuelle	1 032 €	1 042 €	0€	0€	4 610 €	4 656 €	1 032 €	1 042 €
total aides au logement + bourses	1 032 €	1 042 €	2 082 €	2 088 €	7 502 €	7 068 €	3 660 €	3 370 €
Reste à charge annuel	4 636,02 €	10 961,69 €	3 883,49 €	8 979,13 €	4 774,46 €	11 214,05 €	4 360,66 €	9 368,61 €
Reste à charge mensuel	386,33 €	913,47 €	323,62 €	748,26 €	397,87 €	934,50 €	363,39 €	780,72 €

RETROUVEZ-NOUS SUR



WWW.UNEF.FR



[@UNEF](https://twitter.com/UNEF)



[@UNEF_](https://www.instagram.com/UNEF_)



[@UNEF.FR](https://www.facebook.com/UNEF.FR)

unéf
le syndicat étudiant

Attachée de presse :
ELISABETH ABANDA-AYISSI
06 03 55 45 28
PRESSE@UNEF.FR



**Enquête sur le coût
de la vie étudiante
2021**